Nantes Saint-Nazaire
Pôle métropolitain

Délibération

Réunion du comité du 12 décembre 2018
Délibération n°2018-08

Décision modificative n°1

Nombre de membres du Comité syndical : 113
Nombre de conseillers en exercice : 113

Date de la convocation : 6 décembre 2018

Présidente de séance : Johanna ROLLAND
Secrétaire de séance : Martin ARNOUT

Présents 57 élus : Bertrand AFFILE, Martin ARNOUT, Joseph BEZIER, Christian BIGUET, Pascal BOLO, Christian BRUN, Eric BUQUEN, Jocelyn BUREAU, Michel CAILLAUD, Claudine CHEVALLEREAU, Christian COUTURIER, Jacques DALIBERT, Yves DAUVE, Serge DAVID, Marc DENIS, Edouard DEUX, Gérard DRENO, Dominique DUCLOS, Philippe EUZENAT, Valérie GAUTIER, Joël GEFFROY, Jacques GILLAIZEAU, Laurence GUILLEMINE, Pascale HAMEAU, Pierre HAY, Franck HERVY, Jean-Pierre JOUTARD, Claude LABARRE, Julie LAERNOES, André LANCIEN, Dominique LE BERRE, Sylvain LEFEUVRE, Jean-Louis LELIEVRE, Yvon LERAT, Michel LUCAS, Jean-Jacques LUMEAU, Dominique MANACH, Alain MANARA, Marie-Hélène MONTFORT, Serge MOUNIER, Jean-Paul NICOLAS, Rémy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT, François OUVRARD, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Thomas QUERO, Jean-François RICARD, Annie ROCHEREAU PRAUD, Johanna ROLLAND, Claudine SACHOT, David SAMZUN, André SOBCZAK, Jean-Louis THAUVIN, Yannick THOBY, Roger VEILLAUD, Marcel VERGER.

Absents et représentés 3 élus : Pascale CHIRON donne pouvoir à Julie LAENOES, Mahel COPPEY donne pouvoir à Pascale HAMEAU, Yannick THOBY donne pouvoir à Christian BIGUET

Absents et excusés 53 élus : Jean-Guy ALIX, Gérard ALLARD, Rodolphe AMAILLAND, Claude AUFORT, Marie-Annick BENATRE, Gaëlle BENIZE, Laure BESLIER, Jean-Luc BESNIER, Cécile BIR, Benoît BLINEAU, Jean-Michel BUF, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVEAU, François CHENEAU, Jacky CLOUET, Christophe COTTA, Laurianne DENIAUD, Véronique DUBETTIER GRENIER, François FEDINI, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Marie-Cécile GESSANT, Hervé GRELARD, Joël GUERRIAU, Jean-Yves HENRY, Yannick JIMENEZ, André KLEIN, Patrick LAMIABLE, Jean-Claude LEMASSON, Patrice LERAY, Catherine LUNGART, Monique MAISONNEUVE, Pascal MARTIN, David MARTINEAU, Benjamin MAUDUIT, Isabelle MERAND, Alain MICHELOT, Benjamin MORIVAL, Jean-Paul NAUD, Valérie NIESCIEREWICZ, Barbara NOURRY, Louis OUISSE, Joseph PARPAILLON, Jean-Claude PELLETEUR, Mireille PERNOT, Alain ROBERT, Ghislaine RODRIGUEZ, Jean-Louis ROGER, Fabrice ROUSSEL, Alain ROYER, Thierry RYO, Aymeric SEASSAU, Pierre THOMERE, Alain VEY.

Nantes Saint-Nazaire
Pôle métropolitain

Délibération

Réunion du comité du 12 décembre 2018
Délibération n°2018-08

Décision modificative n°1

Johanna Rolland, Présidente de séance,

Expose

La présente décision modificative du budget a pour objet de procéder à des opérations comptables qui permettent dans la section de fonctionnement de :

- Provisionner à hauteur de 19 000€ supplémentaires le compte 6218 (chapitre 012) permettant le remboursement à la Carene des frais engagés pour le recrutement d'un CDD de 4 mois permettant de renforcer l'équipe et un ajustement des dépenses liées à la mobilisation au prorata temporis des expertises marchés et finances. Les crédits nécessaires sont financés par transfert de 15 000€ du compte 6226 (chapitre 011/honoraires) et de 4000€ du compte 6247 (chapitre 011 /Transports Collectifs). Les crédits du chapitre 012 sont donc portés à hauteur de 278 000€.
- D'ajuster les dépenses de fonctionnement de gestion courante en fonction des dépenses réellement effectuées et donc de pouvoir ajuster les contributions des cinq intercommunalités. Ainsi par rapport aux estimations effectuées lors du BP 2018, il est possible, en cette fin d'exercice, d'ajuster les comptes suivants du chapitre 011:
    - compte 6132 (location immobilières) : - 10 000€
    - compte 6236 (catalogue et imprimés) : -13 000€.

Cette décision modificative a donc pour conséquence de diminuer de 23 000 euros les dépenses de fonctionnement établies initialement à 1 170 072.06€ 1 131 912€ pour les porter à 1 147 072.06€

Ainsi, les contributions des intercommunalités telles que validées par le comité lors du vote du budget 2018 à hauteur de 1 044 824 € sont diminuées de 23 000€ pour atteindre 1 021 824€.

	BP 2018	DM n°1
Nantes Métropole	787 275€	769 944 €
Saint Nazaire Agglomération	166 127€	162 470 €
Erdre et Gesvres	41 584€	40 669 €
Estuaire et Sillon	38 345€	37 501 e
Pays de Blain	11 493€	11 240 €
Total	**1 044 824€**	**1 021 824 €**

Enfin, l'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales stipule que « En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice

Délibération

Réunion du comité du 12 décembre 2018
Délibération n°2018-08

Décision modificative n°1

précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Afin de faciliter le fonctionnement du pôle métropolitain, il est proposé d'autoriser de liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 315 037 € correspondant au quart des crédits ouverts au budget 2018 et affecter de la façon suivante :

Budget investissement dans l'attente du vote du BP 2019

Chapitres	BP	RP	BS	DM	Total	Autorisation de liquider et mandater dans l'attente du vote du budget 2019
20	753 800	197 948	-67 000	0	884 748	221 187
204					0	0
21	33 560	341 840			375 400	93 850
26					0	0
TOTAL	787 360	539 788	-67 000	0	1 260 148	315 037

Je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir voter cette décision modificative du budget et autoriser la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissements dans la limite des crédits tels qu'indiqués ci-dessus.

Le comité, dûment convoqué, délibère et,

- Approuve la présente décision modificative du budget et la modification des contributions des intercommunalités membres
- Autorise la liquidation et le mandatement de 315 037 € en dépenses d'investissements tels que précisés ci-dessus,
- Autorise Madame la Présidente et Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITE

Nantes, le 12 décembre 2018

PÔLE MÉTROPOLITAIN NANTES SAINT-NAZAIRE

Johanna ROLLAND
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire

Tiers de télétransmission multiprotocole

HELIOS : comptabilité publique

ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : POLE METROPOLITAIN NANTES ST NAZAIRE

Utilisateur : MOULINIE Claire

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction:	*Transmission d'actes*
	Nature de l'acte:	*Délibérations*
	Numéro de l'acte:	*2018_08_DEL_CS*
	Date de la décision:	*2018-12-12 00:00:00+01*
	Objet:	*Délibération 2018-08 du comité syndical du 12 décembre 2018 : Décision modificative n°1*
	Documents papiers complémentaires:	*NON*
	Classification matières/sous-matières:	*7.1.3 - Décisions modificatives (DM) et délibérations ayant une DM en annexe*
	Identifiant unique:	*044-200035335-20181212-2018_08_DEL_CS-DE*
	URL d'archivage:	*Non définie*
	Notification:	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

	Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
	nom de métier:		
	044-200035335-20181212-2018_08_DEL_CS-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*963*
	nom de original:		
	2018 12 12 delib COMITE 2018-08 DM1 signée.pdf	*application/pdf*	*143996*
	nom de métier:		
	70_DE-044-200035335-20181212-2018_08_DEL_CS-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*143996*

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	*27 décembre 2018 à 16h52min07s*	*Dépôt initial*
	En attente de transmission	*27 décembre 2018 à 16h52min08s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
	Transmis	*27 décembre 2018 à 16h52min09s*	*Transmis au MI*
	Acquittement reçu	*27 décembre 2018 à 16h54min07s*	*Reçu par le MI le 2018-12-27*